



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

APR 30 1982

UN/DA COLLECTION

Distr.
GENERALES/15011
29 avril 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAISLETTRE DATEE DU 2 DECEMBRE 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU KENYA

La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Nairobi en juin a adopté la résolution AHG/Res.102 (XVIII)/Rev.1 sur la question du Tchad.

Dans cette résolution, la Conférence demande la création d'une force panafricaine de maintien de la paix chargée de maintenir la paix et la sécurité dans ce pays. Elle demande également la mise sur pied d'une armée nationale intégrée au Tchad et l'octroi d'une assistance pour la reconstruction économique et le relèvement national.

En ma qualité de Président en exercice de l'OUA, j'ai été chargé de prendre contact avec vous et avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de solliciter une assistance pour la création et les opérations de la Force panafricaine de maintien de la paix, dont le dernier contingent devrait arriver au Tchad d'ici au 17 décembre 1981. La Force se compose de contingents nigérian, togolais, béninois, zaïrois, guinéen et sénégalais, auxquels se joindra un groupe d'observateurs du Kenya, de la Zambie, de l'Algérie, du Congo, de la Guinée-Bissau et du Gabon.

J'ai donc l'honneur de demander officiellement au Conseil de sécurité d'aider financièrement, matériellement et techniquement l'OUA à s'acquitter de la tâche difficile d'assurer le déploiement, l'entretien et les opérations de cette force. Par pli séparé, j'ai déjà sollicité une assistance auprès du Secrétaire général en des termes analogues.

L'OUA sera profondément reconnaissante de toute assistance que le Conseil de sécurité voudra bien lui fournir.

Le Président de la République du Kenya
et Président en exercice de l'OUA,

(Signé) D. T. Arap MOI